

**Casse du service public :
Coup de bambou
pour les citoyens**

**Associations de consommateurs,
syndicats, Commission européenne...
McDonald's dans le collimateur**

**La médiation à la RATP :
Pourquoi, quand, comment, ... ?**



PRATIQUE
Annulation de vol. Comment
effectuer sa demande
d'indemnisation ?



REGARDER LA TÉLÉVISION : COMBIEN ÇA COÛTE ?

Contribution à l'audiovisuel public, abonnements aux fournisseurs d'accès et aux services privés, équipements... Regarder la télévision peut coûter cher ! État des lieux d'un mode de consommation en mutation permanente, tant du point de vue des technologies que des pratiques des téléspectateurs-internautes.



ABONNEZ-VOUS

Abonnement individuel

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

Abonnement collectif

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires



Un cadeau offert pour tout nouvel abonné

Au numéro

☐ 4 €

Abonnement annuel

☐ Individuel : 20 €

☐ Collectif 5 à 9 : 16 €

☐ Collectif 10 et plus : 12€

☐ Soutien : 40 €

☐ Membre bienfaiteur : 100 €

A retourner
à IN magazine

Case 1-1

263, rue de Paris

93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 84 05

Fax : 01 48 18 84 82

inmag.indecosa@cgt.fr

Je règle par chèque à l'ordre de In magazine

■ Pages 4 à 7 : Vie nationale

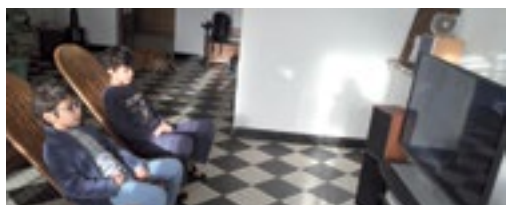
Casse du service public :
Coup de bambou pour les citoyens

Associations de consommateurs, syndicats,
Commission européenne...
McDonald's dans le collimateur

La médiation à la RATP :
Pourquoi, quand, comment, ... ?

■ Pages 8 à 12 : dossier

REGARDER LA TÉLÉVISION : COMBIEN ÇA COÛTE



■ Pages 13 : Vie locale

Landes ■ Aquitaine ■ Val-d'oise ■ Paris-Provence

■ Page 14 : Fiche pratique

Annulation de vol : comment se faire indemniser

■ Page 15 : Vie pratique

AGENDA

MARS

- 9 Collectif logement
- 14 Collectif communication
- 15 Journée Internationale des droits des consommateurs
- 20 Semaine internationale pour les alternatives aux pesticides
- 22 Journée mondiale de l'eau

AVRIL

- 7 Journée mondiale de la santé
- 18 au 22 Stand INDECOSA-CGT au 51^e congrès de la CGT
- 25 au 29 Stage santé « Les usagers au sein du système de soin »
- 30 Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité

Information Indecosa. Case 1-1, 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX –
Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82
email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr
Directeur de la publication : Claude Bruley • Rédaction dossier : Michèle Berzosa
• Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel
imprimé par Imprimerie Grenier, 115/117 avenue Raspail
94250 Gentilly. Prix de vente : 4 euros au numéro.
6 numéros par abonnement annuel : 20 euros. N° de commission
paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



ÉDITO

Les consommateurs doivent intervenir sur le contrôle et la transparence des produits achetés !

Les jours et les semaines se suivent, la mobilisation contre la loi El Khoméri se fait entendre et le gouvernement préfère envoyer ses sbires contre la population plutôt qu'entendre les manifestants. Nous sommes dans un changement profond de société. Une poussée sans précédent de l'économie ultra-libérale met l'humain au centre des mauvais coups, en balayant le code du travail d'un revers de main.

Toujours plus de contrats précaires ne permettent pas une stabilité financière et, par conséquent, pas de projection dans l'avenir, multipliant les difficultés dans la vie quotidienne; accès difficile au logement, problèmes bancaires, de surendettement, etc. Une fracture de plus en plus importante existe dans notre société, opposant « les nantis » qui ont un travail aux privés d'emploi, les bien portants aux malades, les « vieux aux jeunes »... Les militants des permanences d'INDECOSA-CGT sont confrontés de fait à des cas de plus en plus difficiles. L'arrivée du E-commerce apporte une nouvelle démarche publicitaire et commerciale qui entraîne les consommateurs vers de nouveaux actes d'achat. Les garanties sont difficiles à exiger et les conseils d'un vendeur n'existent plus. C'est pour cela que le citoyen doit veiller à exercer une surveillance de toutes les évolutions publicitaires des marques. L'association INDECOSA-CGT, au travers de sa communication, informe et prépare des dossiers pour tout un chacun. Les consommateurs doivent prendre leur avenir en main en contrôlant les produits achetés et en exigeant des entreprises une véritable transparence tant du point de vue de la composition que des conditions de fabrication de ces mêmes produits. « En un clic j'achète » et je ne sais pas si ce sont des enfants qui ont fabriqué ma paire de chaussures à la mode, si ce sont des salariés à 8 000 km qui ont une durée de vie de 30 ans, en raison des produits chimiques qu'ils manipulent, « en un clic je me fais plaisir » mais à quel prix ! Les normes doivent nous permettre de mieux nous éclairer dans nos choix. Encore faut-il que ces normes ne soient pas vidées de leur sens et, qu'au prétexte de l'ouverture des marchés internationaux, les pays sacrifient une part de leur réglementation au détriment des consommateurs, des travailleurs et de l'environnement. Nous sommes tous des salariés, des retraités, des privés d'emploi.

Martine SELLIER
Présidente

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « Ensemble »
des syndiqués de la CGT et dans le magazine « Vie nouvelle »
de l'Union confédérale des retraités CGT ”

Casse du service public

Coup de bambou pour les citoyens

Le 26 janvier dernier, les syndicats des services publics appelaient les fonctionnaires à faire grève pour manifester leur colère face aux politiques sociales d'austérité menées avec obstination par le gouvernement Hollande.

Aucune des alertes données par les Français, dont celles des derniers scrutins départementaux et régionaux, n'a éveillé l'esprit de ces dirigeants politiques de notre pays sur la nécessité d'un changement réel de cap. Sourds devant le peuple, ils restent à l'écoute du patronat et des plus riches qui, forts de ce soutien, n'ont plus de retenue quant à leurs prétentions.

En revendiquant de meilleurs salaires et conditions de travail, les fonctionnaires portent leurs revendications professionnelles mais en dénonçant aussi les baisses de dotations aux collectivités entraînant des suppressions massives d'emplois dans le service public, ne sont-ils pas là à se mobiliser seuls pour nous tous, comme l'ont été tout autant seuls les cheminots pour défendre le transport ferroviaire, les agents de la sécurité sociale pour s'opposer au manque de personnels et aux fermetures d'accueil dans les CAF, CPAM, CARSAT et Pôle Emploi, les douaniers pour des effectifs supplémentaires pour, entre autres, la chasse aux contrefaçons.

Dégradation constante

Et pourtant, nombreuses sont les situations vécues par les citoyens provoquant la dégradation du service public, provoquant l'isolement, l'abandon des plus vulnérables d'entre nous. Cette dégradation entraînant automatiquement un coût financier pour le budget des familles.

INDECOSA-CGT en est constamment le témoin. Aujourd'hui, l'État bafoue la réponse aux besoins fondamen-



LES FONCTIONNAIRES DE NOTRE PAYS N'AURAIENT-ILS PAS RAISON D'EXPRIMER LEUR COLÈRE ? EN RÉAGISSANT DE LA SORTE, NE PORTERAIENT-ILS PAS LES REVENDICATIONS DE L'ENSEMBLE DES CITOYENS ?

taux, sociaux, comme se soigner, se loger, s'instruire, se déplacer, travailler pour ne citer que ceux-ci. Il dis-

crimine les citoyens suivant leur lieu de vie. On nous parle de désertification des régions entraînant entre autres la fermeture de classes d'école, on voit des habitants avec leur maire se battre pour le maintien de leur poste ou de leurs bistrots, on profite de la COP 21 pour nous culpabiliser sur nos modes de vie soit disant contraires à la défense de la planète, mais de qui se moque-t-on ? L'État tue le service public à petit feu, soit il l'élimine, soit il le centralise sur

les grandes villes occasionnant des milliers de déplacements pour les salariés et usagers, et tout ça avec en toile de fond, une gestion des transports offerte au secteur privé.

Après avoir tué l'industrie, l'État tue le service public, et s'étonne ensuite de la hausse du chômage et, dans un même temps, ceux qui ont du travail déplorent les conditions dans lesquelles ils l'exercent. En 2015, on dénombre plus de décès dus au travail qu'aux attentats. Quelle triste comparaison dans ces degrés d'horreur.

L'affaire de tous les citoyens

Depuis des décennies et quelle que soit sa couleur, l'État mène une politique dévouée aux plus riches. Le pacte de responsabilité et le CICE en sont deux exemples précis. L'État a permis aux patrons les plus riches d'encaisser des dizaines de milliards sur le dos des dépenses publiques et sans pour cela que ces patrons embauchent. Les citoyens

EN 2015, ON DÉNOMBRE PLUS DE DÉCÈS DUS AU TRAVAIL QU'AUX ATTENTATS. QUELLE TRISTE COMPARAISON DANS CES DEGRÉS D'HORREUR.

doivent le savoir, et pour ça, ils ne peuvent compter que sur les syndiqués de la CGT.

Parce que le service public est un réel outil de lien social et de réponse aux besoins de tous, le combat pour le défendre et l'améliorer est l'affaire de tous. La seule alternative est un changement de société mais pour cela, le peuple doit défendre ses intérêts d'une même voix et les convergences de lutte devraient être naturelles. La CGT, ses syndicats, ses organisations territoriales et professionnelles, son association INDECOSA-CGT ont la responsabilité de réunir les conditions pour créer ces convergences réclamées par tous et indispensables au rapport de force.

Associations de consommateurs, syndicats, Commission européenne...

McDonald's dans le collimateur



Tout le monde connaît Mac Donald's en tant que géant de la restauration rapide et aussi en tant que mauvais employeur (grève des salariés américains pour demander une hausse de salaires). Mais le fait que Mac Donald's se place parmi les principaux opérateurs immobiliers du monde est moins connu... De nombreuses plaintes ont été déposées à l'encontre de cette société pour avoir abusé de sa position dominante, avoir faussé la concurrence et pénalisé franchisés et consommateurs, pour fraude fiscale et abus de biens sociaux...

Ces plaintes ont été formulées par trois associations de consommateurs italiennes (soutenues par INDECOSA-CGT), par d'importants syndicats : l'Union Internationale des employés de service et sa branche américaine, la fédération CGT Commerce Distribution et Service, la CGT Mac Donald's de l'ouest parisien.

Manipulations financières ?

Mac Donald's a, en effet, très librement passé des accords fiscaux en Europe avec le Luxembourg, procédant à des manipulations financières le rendant très peu imposable. Normal dans ces conditions que l'Europe, les États, les contribuables, les salariés se trouvent lésés et engagent des poursuites. Mac Donald's est de plus à ce titre l'objet d'une procédure formelle d'enquête lancée par la Commission européenne. Par ailleurs, cette entreprise a largement abusé de sa position dominante pour presser tels des citrons les franchisés →

EN BREF...

DGCCRF

Manquements graves » dans les relations commerciales

La Direction générale de la concurrence (DGCCRF) a annoncé avoir constaté en 2015 « des manquements graves » dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs. Des constatations qui ont donné lieu à 68 décisions de justice et à 3,5 millions d'euros d'amendes.

Mortalité

Le nombre de décès va augmenter

Le nombre de décès va augmenter en France dans les prochaines années avec l'arrivée à des âges élevés des générations baby-boom, entre 1946 et 1973, souligne l'Institut national d'études démographiques. Les projections les plus récentes publiées par l'Insee annoncent une hausse des décès jusqu'à près de 770 000 par an vers 2050.

Free

Attention aux fausses factures

Les abonnés de Free sont touchés par une vague de tentative de piratage de leurs ordinateurs. Visés de façon aléatoire, ils reçoivent une fausse facture rédigée en français et émise par une adresse qui semble officielle, invitant à l'ouverture d'une pièce jointe (fichier de type PDF ou ZIP). En s'exécutant, le destinataire du mail risque de voir apparaître un logiciel malveillant appelé Locky, pouvant aller jusqu'à chiffrer ses données personnelles puis lui réclamer de l'argent pour s'en débarrasser. L'opérateur indique que, « *contrairement au faux, le véritable mail de facturation envoyé mensuellement contient le numéro de téléphone de chaque abonné dans le corps du message* ». Il conseille de supprimer tout message suspect, sans l'ouvrir évidemment.

qui ont tenté l'aventure avec son enseigne de renommée mondiale... avec des conséquences en cascade et des répercussions sur les salaires, sur le coût et la qualité des produits et prestations supportées par les consommateurs.

Mac Donald's, propriétaire de tous les locaux, facture des montants de location prohibitifs allant jusqu'à 10 fois la valeur du marché ; facturation qui lui procure des bénéfices représentant 66% de ses revenus ! L'ensemble des conditions

contractuelles, du même ordre, ont conduit à des poursuites pour pratiques anticoncurrentielles et abus de position dominante.

Pas intouchable

Mac Donald's a ainsi bâti un modèle économique bien à lui absolument condamnable conduisant à des conditions de travail et salariales révoltantes et à des pratiques fiscales et concurren-

tielles nuisibles aux consommateurs et aux contribuables. Et dire que la charte éthique de cette entreprise met en avant « une entreprise responsable, honnête et digne de confiance » !

La situation présente montre que les géants de ce monde (les grandes multinationales) ne sont pas intouchables et que le rassemblement de divers acteurs ouvre de nouveaux horizons...

A nous de faciliter de nouvelles actions !

La médiation à la RATP

Pourquoi, quand, comment, ... ?



Elle existe depuis 1990 dans le cadre d'une convention passée par la direction générale avec les associations de consommateurs. INDECOSA-CGT siège à la commission de la médiation.

Lors de sa dernière réunion le 5 janvier dernier, la commission a élu à l'unanimité Betty Chappe comme médiatrice de la RATP. Expérimentée en matière de transport et d'accessibilité aux personnes handicapées, elle se dit très attachée au respect de la parole de chacun et à la recherche d'objectivation. Elle qualifie la médiation comme un espace d'écoute et de dialogue, permettant de trouver des voies de règlement des litiges et restaurer la confiance entre les deux parties.

Elle travaille avec une équipe de deux collaboratrices élargie à trois pour 2016. Le service médiation a son propre budget.

Rôle de la médiatrice :

- Traiter les saisines adressées par les

clients de manière indépendante, en ayant accès aux services de l'entreprise auprès desquels elle peut exercer son droit d'investigation.

- Rendre des avis exécutoires.
- Rédiger un rapport public sur ses activités et le communiquer aux associations de consommateur.
- Interpeller l'entreprise lorsqu'elle a pu constater des points récurrents dont la résolution permettrait de faire évoluer la qualité du service rendu à chaque client. L'essentiel des dossiers concerne les verbalisations.

LA MÉDIATION EN CHIFFRES

2014 : 795 dossiers reçus ; + 40% par rapport à 2013

2015 : 1500 dossiers reçus ; délai moyen de traitement de 35 jours

Compétence pour : fonctionnement des réseaux, dommages subis à l'intérieur des emprises de la RATP.

Intervention élargie aux filiales franciliennes du groupe RATP.

Pourquoi faire appel à la médiatrice ?

A la suite d'une infraction à la police des transports.

Pour un litige relatif :

- à l'exécution du contrat de transport,
- au fonctionnement des réseaux,
- aux dommages -autres que corporels- subis à l'intérieur des emprises de la RATP.

Pour les questions qui ont trait à la qualité du service.

Quand saisir la médiatrice ?

Lorsqu'un client veut saisir le médiateur, il doit auparavant avoir présenté une réclamation au service clientèle de la RATP et en avoir reçu une réponse qui ne le satisfait pas. A défaut, la saisine du client n'est pas recevable par le médiateur.

Comment saisir la médiatrice ?

Par courrier à : Mme la médiatrice de la RATP – LAC LC12 – 54 quai de la Râpée – 75599 Paris Cedex 12

Sur le Site internet de la médiatrice (mis en service le 10 janvier 2016) en remplissant le formulaire et en y joignant les pièces justificatives, un reçu par mail donne le numéro de la demande.

Le recours au médiateur est gratuit. Le traitement du dossier est confidentiel avec une réponse dans les 45 jours.

Regarder la télévision

Contribution à l'audiovisuel public, abonnements aux fournisseurs d'accès et aux services privés, équipements... Regarder la télévision peut coûter cher ! État des lieux d'un mode de consommation en mutation permanente, tant du point de vue des technologies que des pratiques des téléspectateurs-internautes.

Le téléviseur unique à l'usage de toute la famille qui se réunit pour regarder un programme choisi préalablement et partagé par tous, c'est fini ! La «zapette» est passée par là. Puis internet et les box sont apparus avec pléthores de chaînes plus ou moins spécialisées. Et, enfin, les écrans multiples, individualisés, voire mobiles. Bientôt d'autres innovations pourraient encore modifier notre attitude devant les écrans. Par les avancées technologiques, tout autant que par l'évolution des modes de vie, notre manière de consommer la télévision a été totalement bouleversée.

■ Du râteau à la fibre

Les canaux qui permettent de capter les chaînes de télévision se sont diversifiés. À l'antenne «râteau», se sont ajoutés le câble, la fibre, le satellite ou le mobile. L'offre du paysage audiovisuel a été cham-

boulée. Des centaines de chaînes sont aujourd'hui à la disposition des téléspectateurs français. Les rendez-vous à heure fixe avec les émissions, les films, les journaux télévisés, se perdent peu à peu alors que la télévision à la carte s'impose chaque jour un peu plus. Les émissions loupées sont regardées en replay, les films sont visionnés en VOD, les séries sont vues sur internet et le journal télévisé est remplacé par la consultation des news sur la toile. Le téléviseur, lui-même, peut être détrôné par une tablette ou un ordinateur et parfois même par un smartphone.

Les téléviseurs, qui restent néanmoins très présents dans les foyers, ont connu une sophistication incroyable. Les écrans sont devenus plats pour n'atteindre de quelques centimètres d'épaisseur – une marque coréenne a présenté un prototype d'écran de moins d'un centimètre d'épaisseur -. En revanche leur largeur et hauteur, ce qu'on traduit aussi par leur diagonale en pouces ou en centimètres, se sont accrues notablement - jusqu'à atteindre plus de deux mètres de diagonale -. Le son, la luminosité, la définition de l'image font l'objet d'améliorations permanentes. Sans parler des différentes fonctionnalités qui répondent à tous nos besoins.

■ Du service public à l'offre privée

Mais combien faut-il déboursier aujourd'hui pour profiter de toutes ces avancées technologiques ?

Depuis l'audiovisuel public jusqu'aux offres privées, du téléviseur moyen jusqu'à la «bête de luxe», ce dossier tente de traduire en coûts ce loisir abordé sous tous les angles. Il ne constitue en aucun cas un guide d'achat ou un ensemble de conseils



à l'attention des téléspectateurs, mais il dresse un constat de la tendance générale : regarder la télévision représente un budget non négligeable, principalement pour les cinéphiles et les amateurs de sports à la télévision. Dans le même temps, les contenus consultés sur internet concurrencent les chaînes du canal historique et bouleversent leurs modèles économiques. La gratuité, offerte le plus souvent par internet, devient une norme pour les consommateurs les plus jeunes.

MARIE (UN COUPLE, DEUX ENFANTS)

Combien d'écrans ?
1 télévision, 1 ordinateur, 2 tablettes.
Quelles dépenses mensuelles ?
La CAP : 11,41€
Divers abonnements (+ box) : 50€
VOD : environ 10€/mois

• **Total : 71,41€**

Commentaire : on regarde les programmes essentiellement sur les tablettes et sur la télévision (quand même !)

PHILIPPE (CÉLIBATAIRE)

Combien d'écrans ?
1 télévision, 1 ordinateur.
Quelles dépenses mensuelles ?
La CAP : 11,41€
Divers abonnements (box) : 15€

Total : 26,41€

Commentaire : Pas de chaînes payantes - je n'aime pas le foot ! - et pas de VOD, je me débrouille autrement...

: combien ça coûte ?



Télévision : des modes de consommation chamboulés

Certains experts prédisent la fin de la télévision linéaire dans une vingtaine d'années, mais la télévision à la carte coûte cher.

Si la télévision reste encore aujourd'hui une «institution» dans les salons, d'autres supports et d'autres médias très puissants sont venus la concurrencer. Parmi les 46,4 millions de téléspectateurs français, deux millions regardent désormais, chaque jour, leurs programmes sur d'autres supports, ordinateur, tablettes ou smartphone. Et

ce, durant 1h45 en moyenne. Les jeunes, principalement, se détournent du téléviseur pour aller, selon l'expression consacrée, «chercher des contenus» sur internet.

Ils trouvent sur la toile des milliers de chaînes et des millions de vidéos qu'ils consomment avec avidité. Sur YouTube, chaque minute, 72 heures de vidéos sont téléchargées, et dans le même laps de temps, 400 heures sont mises en ligne. Des chaînes, créées sans moyen par des «YouTubeur» plus ou moins improvisés, drainent des millions d'abonnés. Les chiffres du net donnent le vertige. Les chaînes «traditionnelles» ne s'y trompent

pas. Elles sont de plus en plus nombreuses à investir dans les programmes du web.

■ Différents supports, différents contenus

Autre changement de paradigme : la télévision de rattrapage. Appelé aussi «replay», ce service participe, selon le terme des professionnels, à la «délinéarisation» des programmes. Entendez par là, la télévision à la carte. Séries, télérealités ou émissions cultes, les rendez-vous à heure fixe laissent la place au bon vouloir des



COMBIEN ÇA COÛTE?

Coût d'un abonnement à une offre triple play (internet + télévision + téléphone fixe - 2016) : de 15 € à 37 € environ avec l'ADSL. Le coût peut monter à plus de 60€ avec la téléphonie mobile incluse ou avec un accès par la fibre.

- Coût d'un abonnement à Canal+ (hors promotion) : de 39,90 € à 65 € selon le nombre de chaînes.
- Coût d'un abonnement à Netflix (SVOD) ou à OCS : de 7,99 € à 13 €

(Exemples non exhaustif)

LA TÉLÉVISION EN CHIFFRES

L'équipement des ménages
(Insee et CSA 2014)

- 95,7 : pourcentage des ménages équipés d'une télévision
- 51,1 : pourcentage des ménages équipés de deux télévisions ou plus
- 51 : pourcentage des ménages abonnés à des chaînes payantes

NOS HABITUDES

- 45 millions : le nombre moyen quotidien de Français regardant la télévision.
- 3h50 : le temps qu'ont passé les Français en moyenne chaque jour devant la télévision en 2015 (soit 5 minutes de plus qu'en 2014).

LE REPLAY (OU TÉLÉVISION DE RATTRAPAGE):

- 8,7 millions : le nombre total de spectateur qui regardent une émission en différé (ou en replay) chaque jour, soit plus de 7 internautes sur 10.
- 4,4 millions : le nombre de spectateurs faisant usage quotidiennement du replay (le double qu'en 2014) soit :
- 19% des 15 - 24 ans
- 12% des CSP+
- 10% des ménagères de moins de 50 ans
- 50% : l'augmentation des contenus visionnés en replay entre septembre 2014 et août 2015.

LA VIDÉO À LA DEMANDE SUR ABONNEMENT (SVOD)

- 12 : pourcentage des internautes français qui auraient souscrit un abonnement à ce service.
- + 31% : la progression du marché de la SVOD en France entre juillet 2013 et juin 2014 (+ 5% pour la VOD).



télespectateurs qui zappent, arrêtent un programme le temps d'un repas, le poursuivent à leur convenance, et regardent en replay lorsqu'ils ont le temps les émissions qu'ils ont loupées dans la semaine.

Toujours dans le cadre de la délinéarisation des programmes, la VOD (de l'anglais video on demand) et la SVOD (Subscription video on demand) ont fait une entrée remarquée dans notre mode de consommation de la télévision. Le premier service permet d'acheter un programme ponctuellement. Le second requiert un abonnement. Cela n'a échappé à personne, de puissants acteurs se sont récemment placés sur le marché français.

Certains experts des médias prédisent la disparition de la télévision linéaire - les retransmissions de rencontres sportives mises à part - d'ici une vingtaine d'années.

De la gratuité aux surcoûts

Mais quel est le rapport entre les modes de consommation et les coûts réels pour les ménages ?



LUCAS (UN COUPLE)

Combien d'écrans ?
1 tablette, 2 ordinateurs, 1 télévision.
Quelles dépenses mensuelles ?
La CAP : 11,41€
Divers abonnements (box) : 25€
SVOD : 10€/mois
Total : 46,41€
Commentaire : P... c'est cher !

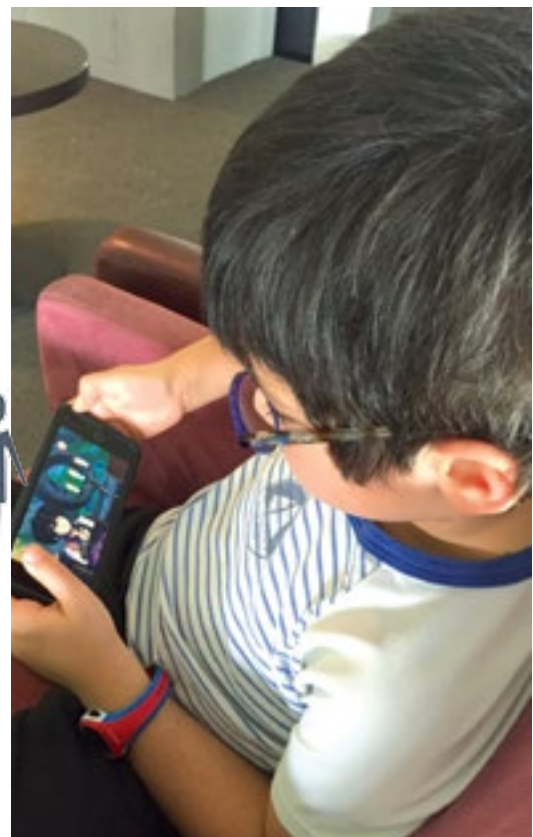
JULIE (UN COUPLE, UN ENFANT)

Combien d'écrans ?
1 télévision
Quelles dépenses mensuelles ?
La CAP (137 € par an /12) : 11,41€
Les divers abonnements (+ box) : 119,80€
Total : 177,20€
Commentaire : On aime le cinéma et le sport à la télévision. Aie, aie, aie, ça fait mal au final !

Deux liens apparaissent. Le premier est que l'accès à la télévision est presque toujours associé à l'abonnement d'un opérateur internet. Les offres pléthoriques de chaînes, et maintenant de services et d'applications (replay, VOD, accès aux réseaux sociaux, jeux vidéo, météo, lectures des photos du mobile...), le couplage au sein d'une même offre commerciale de l'accès au téléphone, à internet et aux chaînes de télévision, ont généralisé les abonnements aux quelques fournisseurs d'accès qui se partagent le marché français. Sont venus se rajouter à ces abonnements, ceux du type SVOD et ceux aux chaînes payantes.

L'autre lien est que l'accès à l'offre commerciale et à ces différents services nécessite un équipement compatible techniquement en termes de réception : un téléviseur comprenant certaines options et, pour profiter pleinement des offres, par exemple le multi écrans, un ordinateur ou une tablette.

À l'opposé de ces coûts, la gratuité, légale ou illégale, est devenue aussi une exigence, voire une norme, pour les internautes. L'ensemble de ces mutations remettent en cause les modèles économiques des grands acteurs du secteur, notamment la répartition des recettes publicitaires ■



Technologie : le coût de l'innovation permanente

Les rayons des téléviseurs dans les magasins d'électroménager donnent le tournis. La technologie offre une quantité incroyable d'options qui répondent à tous les désirs et à tous les budgets, surtout les plus élevés. D'après les professionnels, les prix sont pourtant en baisse régulière. Ces baisses sont compensées par la sortie, tout aussi régulière, de modèles toujours plus innovants, offrant des options toujours plus séduisantes.

La taille de l'écran est un critère déterminant dans le choix du modèle, selon ses moyens et la taille de la pièce qui le recevra. Jusqu'à là, rien de compliqué. Tout est possible, du 21 pouces jusqu'au 80 pouces et même plus. S'agissant de la définition et de la luminosité, l'acheteur aura le choix entre du SD (standard définition), de la HD (haute définition), la UHD (ultra haute définition). Là, les choses se compliquent et l'on commence à entendre parler de Full HD, de SUHD (Super ultra haute définition), de plasma (en voie de disparition), de LCD et de OLED. Ensuite vient le choix des options intégrées: la 3D, la Smart TÉLÉVISION (télévision connectée), le Wi-Fi, le PVR (Personal Video Recorder), le Time Shift (pause live TÉLÉVISION)...

Sans parler du son, de la connectique, du design (écran incurvé, par exemple) et de la consommation électrique, du service après-vente et de l'assurance. Et sans se projeter dans un avenir proche avec la réalité virtuelle.

Il est clair que le prix du téléviseur va dépendre des choix technologiques opérés et que, dans ces conditions, un prix moyen ne veut rien dire.

COMBIEN ÇA COÛTE?

Selon mon observation sur les sites de vente spécialisés (hors promotion):

- Écran de 20" à 40" : de 180 à 800€
- Écran de 50" à 80" : de 600 à 10 000 €
- Pas de limite : des téléviseurs de 20 000 ou 25 000 € sont également en vente en grande surface !



VITE, UNE TÉLÉ POUR LES MATCHS !

L'Euro 2016 devrait faire grimper les chiffres du marché de la télévision. Forts des expériences précédentes, les constructeurs s'attendent à une progression des ventes pouvant aller jusqu'à 20%.

Le passage à la TNT HD

Dans la nuit du 5 avril 2016, les programmes de la télévision numérique terrestre (TNT) passeront à la haute définition (HD). Actuellement, deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France : le MPEG-2 et le MPEG-4. À partir du 5 avril, le MPEG-2 sera abandonné au profit de la nouvelle norme, plus performante, qui permettra la TNT HD.

Les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau (57% des foyers) doivent vérifier que leur équipement est compatible avec la HD. Ils devront aussi, le 6 avril, procéder à la recherche et à la mémorisation des chaînes.

Les téléspectateurs recevant la télévision par une box, via l'ADSL ou la fibre, sont, à priori, assurés que leur matériel est compatible avec la nouvelle norme.

Les téléspectateurs recevant la télévision gratuitement par satellite ou câble, doivent vérifier que leur décodeur ou adaptateur est compatible HD.

D'après l'Agence nationale des fréquences (ANFR), environ 2,7 millions de foyers ne

possédaient aucun récepteur compatible HD mi 2015. Pour ces téléspectateurs, il est nécessaire de très vite faire le diagnostic, et, si nécessaire, d'acheter un adaptateur «TNT HD» externe. Sans cet équipement, certains foyers ne pourront plus recevoir les chaînes de la TNT.

Pour en savoir plus : www.recevoirLaTNT.fr ou le 0970 818 818 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h

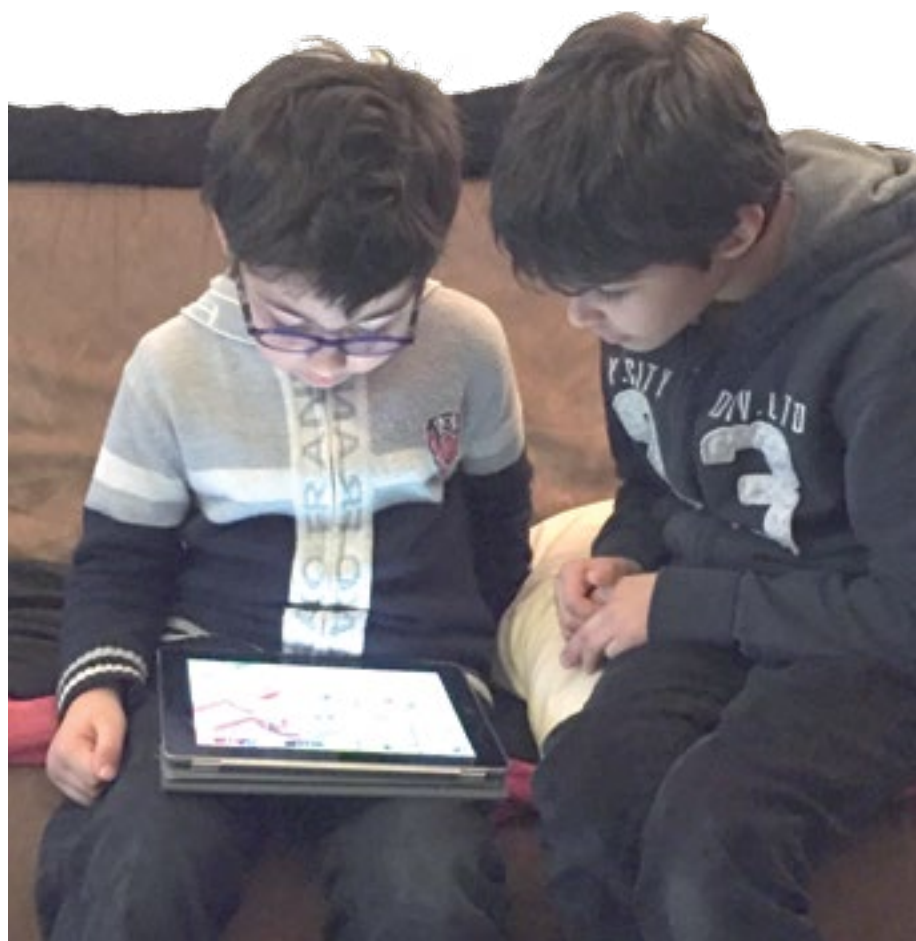
COMBIEN ÇA COÛTE?

Le prix des adaptateurs TNT HD varie de 20 à 50 €.

L'État a prévu d'attribuer une aide de 25€ pour les foyers dégrévés de la CAP et ne recevant la télévision que par l'antenne râteau. Cette aide, une par foyer, est accordée sur justificatif d'achat.

Les demandes d'aide sont à réaliser en ligne ou en téléphonant au centre d'appel.

Et le service public dans tout cela ?



GILLES (UN COUPLE, DEUX ENFANTS)

Combien d'écrans ?

1 télévision, 1 tablette, 1 écran pour les jeux vidéo, 4 ordinateurs.

Quelles dépenses mensuelles ?

La CAP (137€ par an /12) : 11,41€

La box : 45,99

Total : 57,40€



CAMILLE (CÉLIBATAIRE)

Combien d'écrans ?

1 seul écran, l'ordinateur.

Quelles dépenses mensuelles ?

Abonnement (box) : 20€

VOD : environ 10€/mois

Total : 30€

Commentaire : J'ai arrêté Netflix !

Le budget de France Télévisions repose essentiellement sur la Contribution à l'audiovisuel public (CAP), appelée la « redevance » avant 2013 et payée par presque tous les foyers équipés d'un téléviseur. L'avis de paiement de la CAP figure sur l'avis de la taxe d'habitation. En 2016, le gouvernement a augmenté la CAP de un euro, la passant de 136 à 137 euros en métropole.

Autre source de revenus, la taxe dite Copé augmente aussi. Il s'agit d'un prélèvement de 1,2% (0,9% en 2015) du chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunication. Cette taxe a été créée sous Nicolas Sarkozy,

lorsqu'en 2008 les chaînes de télévision du service public se sont vues privées de publicité après 20 heures. Allouée au budget de l'État, elle devait ensuite être reversée intégralement à l'audiovisuel public, ce qui n'a pas été le cas.

Dernières rentrées d'argent, la publicité et les parrainages dont les revenus, eux, ne devraient pas augmenter cette année. France Télévisions n'échappe pas à la fragmentation du marché publicitaire, lui-même lié aux nouveaux modes de consommation de la télévision.

France Télévisions a dû se résoudre à adopter un plan d'économie au détriment de ses programmes, de la création, et, bien entendu, au détriment de ses salariés. Le service public affichait une perte de 10 millions d'euros en 2015. La nouvelle présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte annonçait à l'automne dernier une perte prévisionnelle de 50 millions d'euros pour 2016.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

En 2016, la Contribution à l'audiovisuel public (CAP) passe de 136 € à 137 € en métropole, de 86 à 87 € dans les départements d'outre-mer.

FRANCE TÉLÉVISIONS EN CHIFFRES



1 : l'augmentation de la Contribution à l'audiovisuel public en 2016.

1,2 : pourcentage du chiffre d'affaires des opérateurs d'accès à internet retenu pour 2016 (0,9% en 2015) pour la taxe dite « taxe Copé » et participant au financement de l'audiovisuel public.

2,5 milliards : la somme en euros correspondant à la dotation de l'État en 2014, essentiellement la Contribution à l'audiovisuel public (CAP).

2,8 milliards : l'ensemble du financement comprenant la dotation de l'État et les recettes publicitaires et le parrainage.

10 millions : le déficit en euros de France Télévision en 2015

D.R.

■ TYROSSE ■ COMME QUOI IL FAUT AVOIR L'ŒIL !

Vu sa position, notre camarade et présidente d'INDECOSA-CGT à Tyrosse dans les Landes est habituée à faire attention aux factures.

Quel ne fût pas son étonnement de voir, sur ses factures SFR depuis août 2015, des débits fait entre 5 et 6 heures du matin pour un montant de 78€. (Ceci détaillé en plusieurs achats multimédia de 4,99€)

Bien sûr elle a interrogé sa famille, avant de faire une réclamation téléphonique auprès de SFR.

Le service client SFR a nié sa responsabilité et lui a dit «*voyez auprès de vos enfants, c'est leur spécialité*». Dotée d'une option avec l'abonnement qu'elle ignorait et qu'elle n'avait pas demandé, elle disposait d'une enveloppe de 20 euros pour ses achats ou abonnements sur internet tous les mois. L'opérateur lui a indiqué le protocole pour désactiver cette

option. En approfondissant ses recherches, elle a trouvé que les débits étaient faits par la société Cellfish qu'elle a contacté par le biais d'Indecosa avec une mise en demeure. Celle-ci a reconnu son erreur et l'a remboursé rapidement. Notre camarade a dénoncé auprès de la DDCSPP et le médiateur des communications (communiqué par le CTRC de Bordeaux) le comportement de SFR qu'elle pense complice. En avertissant les abonnés de SFR sur le forum «*arnaque cellfish*», elle s'est rendue compte que cette arnaque était d'une ampleur nationale. Les personnes victimes de cette fraude sont invitées à aller sur ce forum ou de contacter si besoin notre association.

Tous ces petits débits prélevés sur des milliers d'abonnés représentent des sommes considérables qui ne doivent pas être perdues pour tout le monde. ■



■ LANDES ■ GRIPPE AVIAIRE : IL FAUT MAINTENIR LES PETITES EXPLOITATIONS !

INDECOSA-CGT Landes apporte son soutien aux exploitants familiaux, aux petits élevages, à l'agriculture de proximité qui s'élèvent contre les mesures de «*vide sanitaire*» imposées par le gouvernement avec le soutien des principales organisations syndicales agricoles.

Sans nier la nécessité de lutter pour éradiquer le virus de la grippe aviaire, INDECOSA-CGT Landes ne peut pas comprendre des mesures qui auront pour conséquence, si ce n'est pour objectif secondaire, de couler les petites exploitations et de permettre aux trusts de l'agroalimentaire de s'emparer définitivement du marché du «*gras*» en permettant dans un premier temps l'écoulement de leurs produits importés sur le sud ouest en plein été où les festivités battent le plein...

INDECOSA-CGT Landes milite pour un consumérisme social et environnemental et, en conséquence, pour des produits de qualité, du terroir et pour des élevages qui prennent en compte le respect du vivant et de la biodiversité. ■

■ AQUITAINE ■ ENSEMBLE POUR LE MAINTIEN DU TRAIN DE NUIT « LA PALOMBE BLEUE » !



D.R.

Le secrétaire d'État chargé des transports, Alain Vidalies, a annoncé le désengagement de l'État quant au financement des trains d'équilibre du territoire (TET) et, notamment, des trains de nuit desservant le territoire.

Le train de nuit historique connu de tous sous le nom «*la palombe bleue*» serait donc supprimé dans un avenir très proche, dès juillet 2016, avant la période estivale où ce train irrigue quotidiennement la côte basque et favorise le tourisme. Ce choix se justifierait selon le ministre par l'ouverture durant l'été 2017 de la ligne à grande vitesse Paris/Bordeaux soit une anticipation de plus d'un an.

Interrogé sur cette annonce, Sébastien Geles, secrétaire du syndicat CGT cheminot d'Hendaye et Saint-Jean-de-Luz

dénonce «*un abandon du service public et de l'aménagement du territoire. L'arrivée de la ligne à grande vitesse à plus de 200 kilomètres de notre territoire ne doit pas entraîner une réduction de l'offre ferroviaire pour les habitants du Pays Basque et plus largement du sud Aquitaine. Les trains de nuits répondent à un besoin des populations de se rendre tôt le matin ou de partir tard de la capitale. L'ouverture de la LGV ne répondra pas à ses besoins, elle entraînera un report modal vers des modes de transport plus polluants et plus dangereux.*»

La suppression de la «*palombe bleue*» est une nouvelle attaque contre le développement du transport ferroviaire après les suppressions des relations Genève, Nice ou Lille depuis et vers le Pays Basque. »

Les syndicats CGT cheminots d'Hendaye, de Saint-Jean-de-Luz et de Bayonne déclare le train de nuit La Palombe Bleue «*d'utilité publique*», et ouvrent une campagne de sensibilisation sous le slogan «*TOUCHE PAS A MA PALOMBE*».

Les cheminots vont aller à la rencontre des usagers et élus politique pour inverser cette décision politique et garantir un avenir à cette relation de nuit. ■

■ VAL D'OISE ■ LA POSTE SE TRANSFORME POUR S'ORIENTER VERS UN SERVICE MARCHAND.

Le mardi 24 novembre 2015, La Poste du Val d'Oise nous conviait à une rencontre avec les associations de consommateurs sur trois thèmes :

- les services bancaires (Crédits «Vert», assurances, gestion comptes en ligne, Retrait de devises);
- les nouveaux services du facteur (Remises et collectes commentées, pré-diagnostic énergétique, vigies sur les personnes et les biens, collectes et recyclages, installation et mise en main d'équipements, portage de proximité – en cours d'études –);
- la mise en place de maisons de service au public.

Lourdes conséquences

Au regard des présentations effectuées, INDECOSA-CGT 95 donne sa position : garder les fondamentaux ! L'orientation de La Poste peut apparaître comme la solution la moins néfaste pour éviter des licenciements mais la réalité est tout autre. Le trafic baisse mais les effectifs aussi. Le périmètre de distribution des facteurs s'élargit et alourdit le volume à distribuer. Cela a pour conséquence la baisse de qualité du service, les retards d'acheminement, la distribution du courrier l'après midi, la desserte quotidienne de plus en plus aléatoire, la réduction des heures d'ouverture des bureaux voire la ferme-

ture définitive dans certains quartiers et en zone rurale, le changement incessant des facteurs, la fermeture des centres de tri dans les départements au profit de grandes plates-formes régionales.

Au final, ce sont aussi des milliers de suppressions d'emplois (90 000 en 10 ans). Dans ce contexte, le facteur devra assumer en plus des prestations à rallonge, source de fatigue et de stress. Quant aux usagers, les tarifications subissent régulièrement des hausses (prix du timbre de base, des objets recommandés, garde ou réexpédition du courrier...). Depuis sa transformation en Société Anonyme, les dirigeants de La Poste se sont engagés vers une transformation totale de ce service public, pour l'orienter vers un service marchand avec, pour seule finalité, une recherche exclusive de rentabilité financière. Les missions initiales de la poste historique ont été concurrencées par des offres de services payants et de plus en plus coûteux (lettre suivie, colissimo, collectes ou remises de courrier en entreprise...). Nous exprimons donc la plus grande crainte quant à la qualité de service et la disparition de services gratuits au profit du développement d'un secteur exclusivement soumis à la loi du marché. ■

■ PARIS-PROVINCE ■ RETOUR SUR LE COÛT DE LA MORT

Dans notre N° 139 de septembre – octobre 2011, nous vous donnions les résultats de notre enquête effectuée près d'opérateurs funéraires, de Paris et de cinq départements de province, concernant le modèle de devis applicable aux prestations obligatoires selon l'arrêté du 23 août 2010*.

Fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur ou 18 mm en cas de crémation – avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation) sauf en cas de dispersion des cendres au jardin du souvenir ou elle peut être en carton.

Dans la réalité, on est loin de tels devis. Régulièrement nous sommes contactés par des consommateurs qui ont été plus ou moins abusés et à qui on a imposé certaines prestations en les déclarants obligatoires.

En nous penchant sur un devis des plus simples, une ligne dont le terme a dû nous être expliqué car elle était incompréhensible pour le consommateur lambda ; c'est une rose en métal ! Pourquoi ? Pour des obsèques civiles ! Rose à 70 euros et parfaitement inutile.

Lorsque nous en avons fait la remarque, tout de suite il nous a été répondu que l'on pouvait retirer cette prestation. Sauf que normalement, sur un devis on doit en rajouter et non en retirer.

Soyez très vigilants également sur les contrats obsèques. ■

* Tableaux dans le JO n° 201 du 31/08/2010 texte n° 17

J'ai subi une annulation de vol. Comment puis-je effectuer ma demande d'indemnisation ?

Dans le cas où, subissant une annulation de vol, un retard ou un surbooking vous souhaitez effectuer une demande d'indemnisation (dans la limite de 600 euros par passager), vous avez la possibilité de saisir simplement et gratuitement, donc sans commission, votre dossier auprès de la compagnie aérienne via un outil simple et efficace : SAV FLIGHTS géré par le Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA).

Cette plateforme en ligne n'introduit pas d'action en justice et n'engendre donc aucun frais de justice tout en facilitant

vos démarches afin d'obtenir rapidement votre indemnisation si votre dossier est recevable. Vous pouvez suivre en temps réel l'évolution de votre dossier et communiquer avec la compagnie grâce à une messagerie interne.

Concrètement, il vous suffit de déposer votre demande d'indemnisation en ligne. Il appartient ensuite à SAV FLIGHTS de vérifier que le dossier est complet et correctement renseigné avant de l'adresser au service clientèle de la compagnie aérienne. Dès réception de

la réponse de la compagnie, si celle-ci ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir, par le biais de la plateforme, la Médiation Tourisme et Voyage (MTV) dont la vocation est de régler les litiges à l'amiable.

A noter : Si vous rencontrez un problème avec un professionnel du voyage d'un autre pays de l'Union européenne, de l'Islande ou de la Norvège, vous pouvez aussi contacter le Centre européen des consommateurs (CEC France) qui pourra vous aider dans vos démarches.

MEMENTO

1^{er} mars 2016

Honoraires de médecins

Généralistes : consultation :	23,00 €
Visite à domicile :	33,00 €
Majoration de consultation le samedi après-midi :	19,06 €
Majoration de dimanche et jour férié :	22,60 €

Majoration de nuit :

De 20h à minuit et de 6h à 8h :	38,50
De minuit à 6h :	43,50 €
Majoration d'urgence :	22,60 €
Indemnité de déplacement :	3,50 €

Forfait hospitalier

Etablissement psychiatrique	13,50 €
Forfait pour actes médicaux supérieurs à 91 €	18,00 €

Franchise médicale

(plafonnement à 50 € par an)	
Boîte de médicaments	0,50€
Acte paramédical	0,50 €
Transport sanitaire	2,00 €

Allocations familiales

au 1^{er} juillet 2015

Le montant est selon les ressources perçues en 2013 :

2 enfants	< ou = à 67140€	129,35 €
	< ou = à 89490€	64,68 €
	> à 89490€	32,34 €
3 enfants	< ou = à 72735€	295,05 €
	< ou = à 95085€	147,53 €
	> à 95085€	73,77 €
4 enfants	< ou = à 78330€	460,77 €
	< ou = à 100680€	230,39 €
	> à 100680€	115,20 €

Indice des prix

à la consommation :

base 100 en 1998

Février 2015 :	99,52
Février 2016 :	99,33
Variation annuelle	-0,20 %

Indice à la construction :

base 100 en 2010

Décembre 2014 :	96,20
Décembre 2015 :	93,10
Variation annuelle	-3,20%

Indice de référence des loyers :

base 100 au 4^{ème} trimestre 1998

4 ^e trimestre 2014 :	125,29
4 ^e trimestre 2015 :	125,28
Variation annuelle	0,01 %

SMIC au 1^{er} janvier 2016

Pour une heure	9,67€
Pour 39 heures par semaine	1675,73€
Pour 35 heures par semaine	1466,62 €

Revenu de solidarité active au 1^{er} janvier 2016

Pour une personne seule	524,16 €
Pour un couple	786,16 €

(Ces sommes sont majorées si des enfants sont à charge)

Aide juridictionnelle au 1^{er} janvier 2016

Totale : moins de 941 € mensuels	
Partielle : moins de 1411 € mensuels	
Majorées de 169 € pour chacune des deux premières personnes à charge et de 107 € pour les suivantes	

Crédit

Taux de l'usure maximum au 4 ^e trimestre 2015 :	
Prêts immobiliers : Taux fixe :	3,96 %
Taux variable :	3,64 %
Prêts relais :	4,25 %
Prêts à la consommation :	
Inférieur à 3000€ :	19,99 %
De 3000 € à 6000 € :	13,25 %
Supérieur à 6000 € :	7,61 %
Taux de l'intérêt légal :	1,01 %

Aide au logement

Aide personnalisée au logement APL (bailleurs sociaux)

Mise à jour au 1^{er} octobre 2015

Plafond loyer personne seule

Zone I (Paris, Lyon...)	292,85 €
Zone II (Lille...)	255,23 €
Zone III	239,31 €

Plafond loyer colocation (personne seule en colocation)

Zone I (Paris, Lyon...)	219,47 €
Zone II (Lille...)	191,27 €
Zone III	179,27 €

ASL étudiant

Boursier, aide maxi	223,63 €
Non boursier, aide maxi	176,84 €

ASL étudiant en colocation

Boursier, aide maxi	136,33 €
Non boursier, aide maxi	92,08 €

Pour des logements meublés ou non meublés, occupant d'une chambre

Zone I (Paris, Lyon...)	263,36 €
Zone II (Lille...)	229,53 €
Zone III	215,12 €

A VOTRE AVIS

Face à la crise agricole l'INDECOSA-CGT exige un « Grenelle de l'alimentation ! »

Depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, la colère gronde chez les éleveurs qui ne parviennent plus à joindre les deux bouts. Ils doivent faire face à un effondrement des cours de la viande et du lait. L'Etat répond par des baisses des cotisations sociales, une simplification des normes administratives, un encouragement au regroupement des exploitations jugées trop petites.

Par ce biais, les pouvoirs publics espèrent un retournement de conjoncture sans changer de cap. C'est une illusion lorsque l'on analyse les causes de cette crise. En effet, elle est en grande partie due à un modèle économique basé sur le libéralisme qui a banni toute forme de régulation. Autrement dit, ce sont les plus forts et les plus gros qui restent au détriment des exploitations familiales. Le gouvernement et la FNSEA se trompent de combat en voulant absolument coller aux exigences du marché. La ferme dite des « mille vaches » qui fait actuellement la une des journaux en France n'est qu'une étape vers un changement radical de modèle agricole. La France est reconnue de par le monde par son savoir-faire et la qualité de ses produits et nous savons que ce n'est pas compatible avec une production massive qui ne respecte pas la terre, la biodiversité et notre santé.

Pour l'association de consommateur, INDECOSA-CGT, il faut mettre fin à cette fuite en avant. Pour se faire, il n'y a pas d'autres alternatives que de réunir autour de la table les agriculteurs, les syndicats de salariés, les consommateurs, les industriels et les distributeurs. Le problème ne se résume pas à la question agricole seule mais bien à quelle alimentation nous voulons pour demain ! L'analyse de la situation doit se faire de la « fourche à la fourchette ».

BULLETIN D'ADHÉSION À INDECOSA-CGT

Nom :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2016 ☐ 30 euros

Je m'abonne à ln magazine pour six numéros ☐ 20 euros

Soutien au magazine ☐ 40 euros

Membre bienfaiteur Je verse pour l'année 2015 et je reçois les 6 numéros du IN Magazine

☐ 100 euros

Date et signature